



SECURITE CONTRE L'INCENDIE

DANS LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

ETABLISSEMENTS TYPE C.T.S.

CHAPITEAUX TENTES ET STRUCTURES ITINERANTS

EXTRAIT DU REGISTRE DE SECURITE

(CTS 30 et annexe II du CTS)

Registre de sécurité **P 66-98-06** du **05/05/1998**

(A=antérieur P=postérieur, au décret n° 95260 du 08/03/1995 et à la circulaire du 22/06/1995 applicable a/c du 11/07/1995)

Etabli par la Préfecture : **066 PYRENEES ORIENTALES**

Extrait de registre délivré le : **31/03/2009** valable jusqu'au : **31/03/2011**

PROPRIETAIRE

M. EBERTZ
Mas Tarrene Route De Prades
66500 EUS Tél : Fax :

Type de structure : **CHAPITEAU** Evacuation du public à : **90** km/h ou Neige 4cm d'épaisseur
Fabricant :
Longueur d'un module **16** Largeur d'un module **13** Surface module : **208**
Longueur totale Surface totale : **0** Hauteur :

	Réaction	Procès verbal n°	Date	Laboratoire	Coloris :
Toiture	M2	973204 L	28/11/1997	ITF	BLEU ROUGE
Toile de tour					
Toiture					
Toile de tour					
Bardage					

CONTROLES

	Organisme	Contrôle fait le
Structures et toiles	A2S	31/03/2009
Installations électriques		
Chauffage / climatisation		
Gradins		
Moyens de secours		

Dans l'annexe II du règlement des CTS, arrêté du 10 juillet 87, il est précisé : "Mention de la conformité au règlement des installations électriques propres à l'établissement et date de la dernière vérification." Dans le cas d'installations effectuées par une autre entreprise, cette dernière conserve sa pleine et entière responsabilité.

Pour les installations de : **CHAUFFAGE, MOYENS DE SECOURS, ELECTRICITE**, un organisme agréé doit y avoir apposé sa vignette

ORGANISATEUR DE L'EVENEMENT

Nom : Téléphone.....
Représenté par :
Adresse :
Code postal : Ville :
ACTIVITE PREVUE DANS L'ETABLISSEMENT :
EFFECTIF TOTAL PREVU (public + personnel + acteurs etc ...) :

ASSISTANCE SECURITE & SYSTEMES
Le Directeur soussigné atteste de la
vérité des informations portées au
présent document.
Bruno Trinché

Le Propriétaire soussigné
Atteste de la conformité au règlement des
installations électriques propres à l'établis-
sement et que ce dernier n'a pas été modifié
depuis la délivrance de la conformité d'origine

L'Organisateur soussigné
Doit joindre à cet extrait de registre de sécurité le
plan des aménagements intérieurs et faire
parvenir l'ensemble au Maire 30 jours avant la
date d'ouverture au public selon l'article CTS 31

Habilitation CTS
Ministre de l'Intérieur
INTE 0700078A
Bureau Centralisateur

ASSISTANCE SECURITE & SYSTEMES
45, rue Roland Carras ZC Fréjorgues Ouest - 34130 - MFRUGUIO
Tél 04 99 13 32 99
Site web : <http://www.assslop.fr> e-mail : asss.concert@assslop.fr
TVA Intracommunautaire - FR 00 401 653 099 Z